



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination interministérielle
et de l'ingénierie territoriale**
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Moulins, le **10 JAN. 2024**

Affaire suivie par : Lucas BEUGNOT
Courriel : pref-environnement@allier.gouv.fr

La Préfète de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires

(destinataires in fine)

Objet : Servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens

Références : Code des postes et des communications électroniques (L. 54 à L.59 et R. 21 à R.27)

Dans le cadre de l'instruction de la demande déposée par le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur concernant le projet d'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens sur le territoire de certaines communes de l'Allier, vous trouverez sous ce pli :

- la copie de mon arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 22 jours, relative à cette demande
- un exemplaire de l'avis public d'ouverture d'enquête qui sera inséré par mes soins dans les journaux La Montagne et la Semaine de l'Allier, huit jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci,
- un certificat d'affichage.

Cette enquête se déroulera du mardi 23 janvier 2024 à partir de 8 heures 30, jusqu'au mardi 13 février 2024 à 17 heures 30, sur le territoire de certaines communes de l'Allier.

Dès l'ouverture de cette dernière, vous pourrez consulter le dossier d'enquête (mémoires explicatifs et plans associés à chaque commune) sur la plateforme RESANA à l'adresse suivante :

<https://resana.numerique.gouv.fr/public/>.

Conformément à l'article R.134-13 du code des relations entre le public et l'administration, le maire de la commune concernée par le projet doit procéder à l'affichage d'un avis au public.

Je vous serais obligée de bien vouloir procéder à l'affichage de l'exemplaire ci-joint, en mairie, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Je vous demande de veiller au respect des délais impartis pour cet affichage. En cas de recours contentieux, une autorisation fondée sur une enquête pour laquelle l'ensemble des mesures de publicité prévues par la réglementation n'auraient pas été effectuées, pourrait être annulée pour vice de forme.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser un certificat d'affichage de cet avis dès la clôture de l'enquête.

Vous voudrez bien noter que M. TELLIER, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public lors des permanences prévues en mairies de :

- **Montluçon : Mardi 23 janvier, de 08h30 à 11h30 ;**
- **Saint-Pourçain-sur-Sioule : Vendredi 26 janvier, de 14h00 à 17h00 ;**
- **Dompierre-sur-Besbre : Mardi 30 janvier, de 13h30 à 16h30 ;**
- **Bourbon-l'Archambault : Vendredi 02 février, de 14h00 à 17h00 ;**
- **Moulins : Mercredi 07 février, de 13h30 à 17h00 ;**
- **Cusset : Mardi 13 février, de 13h30 à 17h30.**

Après clôture de l'enquête, M. TELLIER établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et donnera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'établissement des servitudes. Il transmettra, dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai de l'enquête, le dossier et les registres accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées à la préfète de l'Allier. Ces derniers éléments vous seront communiqués dès réception.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous estimeriez utile.

Pour la Préfète et par délégation
L'adjoint au chef de bureau


Séraphin ASENSIO

Liste des destinataires

à Mesdames et Messieurs les Maires de :

Abrest	Créchy	Marigny
Avermes	Cressanges	Mazirat
Bègues	Creuzier-le-Vieux	Meaulne-Vitray
Bessay-sur-Allier	Cusset	Mercy
Bézenet	Désertines	Molinet
Billy	Deux-Chaises	Monestier
Boucé	Diou	Montaigu-le-Blin
Bourbon-l'Archambault	Dompierre-sur-Besbre	Montet (Le)
Braize	Doyet	Montluçon
Bransat	Droiturier	Montmarault
Bresnay	Durdât-Larequille	Montvicq
Bressolles	Échassières	Moulins
Brethon (Le)	Franchesse	Nades
Brugheas	Gipcy	Naves
Celle (La)	Hauterive	Néris-les-Bains
Chamblet	Hérisson	Neuilly-le-Réal
Chapeau	Laféline	Neuvy
Châtel-de-Neuvre	Langy	Paray-sous-Briailles
Chemilly	Lapalisse	Périgny
Chezelle	Lavault-Sainte-Anne	Pierrefitte-sur-Loire
Contigny	Lignerolles	Pin (Le)
Coulandon	Haut-Bocage	Rocles
Coulanges	Marcenat	Rongères
Saint-Angel	Saint-Priest-en-Murat	Tronget
Saint-Aubin-le-Monial	Saint-Prix	Varennes-sur-Allier
Saint-Bonnet-de-Four	Saint-Sornin	Venas
Saint-Bonnet-de-Rochefort	Sainte-Thérènce	Verneix
Saint-Caprais	Saligny-sur-Roudon	Vernet (Le)
Saint-Genest	Saulcet	Verneuil-en-Bourbonnais
Saint-Gérard-de-Vaux	Sazeret	Vilhain (Le)

Saint-Gérard-le-Puy	servilly	Villebret
Saint-Germain-des-Fossés	Target	Voussac
Saint-Hilaire	Taxat-Senat	Ygrande
Saint-Loup	Theil (Le)	Yzeure
Saint-Menoux	Theneuille	
Saint-Plaisir	Thiel-sur-Acolin	
Saint-Pourçain-sur-Besbre	Toulon-sur-Allier	
Saint-Pourçain-sur-Sioule	Treban	